



Construction d'un mur par mon voisin

Par **MARTINE DUGAT**, le **11/03/2009** à **10:09**

Mon voisin a construit un mur le long de sa propriété qui se trouve en face de chez moi. Je voudrait savoir si il y a une hauteur maximale à ne pas dépasser, si il faut un permis de construire ou au moins une autorisation.
De plus il a construit ce mur non pas entièrement sur son terrain, mais en empiétant sur la chaussée... Est-ce bien légal ?
Merci de votre réponse.

Par **augustin**, le **12/03/2009** à **11:27**

En ce qui concerne les dimensions, les autorisations éventuelles, toutes les réponses à vos questions se trouvent dans le règlement local d'urbanisme (POS/PLU) consultable en mairie.
Quand à l'empiètement sur la chaussée, probablement illégal, il s'agit d'un problème que la mairie devra régler par elle même.